

<b>DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)</b>	
<b>AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Référence du dossier :	2024-03-34x-00347
Dénomination du projet :	Capture-marquage-recapture de spécimens de 5 espèces de reptiles dans le périmètre de la RNR Bocage des Antonins, sur la commune de Saint-Marc-la-Lande dans le département des Deux-Sèvres.
Préfet(s) compétent(s) :	Deux-Sèvres (79)
Bénéficiaire(s) :	DSNE
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	27/03/24
Date de transmission du dossier au CSRPN :	16/04/24

Le conservateur de la réserve naturelle régionale du Bocage des Antonins, Alexandre Boissinot, aidé par Olivier Lourdais, chargé de recherche au CEBC-CNRS de Chizé, demande une dérogation à l'interdiction de perturbation et de capture, pour réaliser le suivi par Capture-Marquage-recapture de 150 spécimens de couleuvre d'Esculape, 250 spécimens de Couleuvre helvétique, 150 spécimens de Couleuvre verte et jaune, 100 spécimens de Lézards des murailles et 50 spécimens de Lézard à deux raies sur la période de 2024 à 2027 dans l'enceinte de la RNR.

Cette opération s'inscrit dans le plan de gestion de la RNR qui s'étend de 2018 à 2027, intitulée : suivi démographique des populations de reptiles. Le protocole de marquage-marquage-recapture est une méthode classique d'inventaire quantitatif qui permet d'évaluer la taille d'une population. Les 2 personnes habilitées connaissent parfaitement la biologie des espèces et les techniques de capture et de manipulation des individus.

<b>Conclusion :</b>
<b>C'est pourquoi le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accorde un avis favorable à cette demande de CMR sans réserve.</b>

Expert(s) délégué(s) :	Michel METAIS
<b>Avis :</b>	
<b>Favorable :</b>	<b>X</b>
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Conditions :	
Fait le :	16/04/24

Signature : Pour le président du CSRPN NA, l'expert-délégué

